MRC DE ROUVILLE

AVIS AUX CITOYENS

Entrée en vigueur des visites comptabilisées aux écocentres

Marieville, le 31 mai 2021 – Comme annoncé en mars dernier par la MRC de Rouville, les dépôts aux écocentres de certaines matières spécifiques issues des résidus de construction, de rénovation et démolition (CRD) seront comptabilisés à compter du 1er juin 2021.

Bien que les visites à l'écocentre soient gratuites et illimitées pour un grand nombre de matières, il y a une exception pour certaines matières issues des CRD. En effet, après six (6) visites comptabilisées pour des dépôts de ce type de matière et selon l'adresse de la résidence ou celle de la place d'affaires pour les industries, commerces et institutions (ICI), des frais de 40$ par visite supplémentaire seront exigés. Les visites sont comptabilisées sur une période d'un (1) an, entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

Pour connaître la liste des matières acceptées, mais comptabilisées par visite, vous êtes invités à consulter la section Info-Collecte du site Internet relatif aux écocentres au : www.mrcrouville.qc.ca/info-collectes.

Pour toutes questions supplémentaires, communiquer avec la ligne Info-Collectes au 450 693-2ECO (2326) ou au 1 833 693-2ECO (2326) ou par courriel à infocollectes@mrcrouville.qc.ca.